



# LE NARRATEUR UNIVERSEL

Tridi 13 Frimaire, an VI.

(Dimanche 3 Décembre 1797).

*Texte de l'arrêté du directoire cisalpin concernant l'injonction faite au pape de reconnoître la république cisalpine. — Détails des honneurs rendus à Buonaparte, lors de son passage par la Suisse. — Dispositions faites en Franche pour mettre cette isle à l'abri d'une invasion. — Arrestation du ci-devant prince Charles de Rohan. — Projet de résolution relatif aux rentes viagères pendant la dépréciation du papier-monnaie.*

## A V I S.

Les Abonnemens doivent être adressés, francs de port, au directeur du NARRATEUR UNIVERSEL, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins, maison de la Réunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an.

## I T A L I E.

De Milan, le 24 novembre.

La piece suivante est propre à donner une idée de la diplomatie qu'adopte notre nouvelle république. C'est le 21 de ce mois que le directoire cisalpin a pris cet arrêté : « En vertu du décret des comités réunis dans ce jour, dont la teneur suit : Si le souverain de Rome, Pie VI, dans l'espace précis de huit jours, à compter de celui dans lequel il recevra la déclaration de la république cisalpine ; ne reconnoît pas dans la forme la plus authentique, légale, & solennelle, ladite république, on entendra qu'il lui soit *ipso facto* déclaré la guerre ; & le directoire exécutif sera autorisé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour cet objet.

» Le directoire exécutif arrête, qu'il soit expédié, par exprès, au cardinal-secrétaire d'état copie dudit décret, avec une lettre officielle du ministre des relations extérieures, en lui signifiant que le terme prescrit étant écoulé sans une réponse cathégorique, la guerre sera comme déclarée, toute communication entre la république cisalpine & les états du pape sera interceptée, & tous les biens que les sujets du pape se trouveroient avoir dans le territoire de cette république seront mis en séquestre ».

## S U I S S E.

Extrait d'une lettre de Morat, du 23 novembre.

Le voyage du général Buonaparte à travers la Suisse, a été un grand événement dans ce pays, où, depuis longtemps, on est dans une vive inquiétude sur des menaces d'invasion ou de démembrement auxquelles tant de changemens en-deçà & au-delà des Alpes pourroient en effet donner quelque probabilité, si la sagesse du gouvernement de France & ses dispositions à la paix générale ne rassuroient pas les esprits calculans. Buonaparte sur-tout paroît avoir calmé les inquiétudes par les assurances qu'il a données, & les dispositions amicales qu'il a montrées aux députés de Berne envoyés jusqu'à Genève au-devant de lui. On

a confiance dans sa franchise & sa générosité ; & l'on sait quel poids doivent avoir ses paroles.

Il a passé à Genève le 21, & a dîné chez le résident de France. Depuis plusieurs jours on l'attendoit sur toutes les routes de Genève à Berne ; on tenoit constamment prêts pour lui une trentaine de chevaux de relais. Enfin, ses courriers ont annoncé son arrivée ici de dix à 11 heures ; c'est jour de marché ; une foule immense attend avec avidité son passage ; l'avozer de la ville s'apprete à le recevoir avec les honneurs qu'on doit à son influence comme à sa gloire.

Pour moi, je n'ai pas jugé à propos de l'attendre au milieu de cette foule ; j'ai imaginé qu'il ne manqueroit pas de s'arrêter à l'Ossuaire des Bourguignons pour examiner ce monument célèbre de la victoire mémorable que les Suisses remportèrent en 1476 sur l'armée du duc de Bourgogne. J'ai été plus heureux encore que je ne l'avois imaginé. Le général avoit couché à Mondon ; où il avoit été reçu avec de grands honneurs par le baillif de cette ville, le colonel Weiss, homme d'esprit, connu par quelques ouvrages politiques & philosophiques, ardent zéléateur de la liberté, & enthousiaste des talens de Buonaparte.

La voiture du général s'est cassée ce matin près d'Avenches ; il est descendu, & nous l'avons vu arriver à pied avec quelques officiers qui l'accompagnoient & une escorte de dragons du pays qu'on lui avoit donnée. Il s'est arrêté près de l'Ossuaire ; là il a demandé où s'étoit donnée la fameuse bataille de Morat : on lui a montré une plaine en face de la Chapelle. M. le comte d'A... qui a servi en France & qui se trouvoit là, lui a donné quelques détails militaires sur cette bataille & lui a expliqué comment les Suisses, descendant des montagnes voisines, étoient venus, à la faveur d'un bois, tourner l'armée des Bourguignons & l'avoient mise en déroute. De combien étoit cette armée, a-t-il demandé ? — De 60 mille hommes. 60 mille hommes ! s'est-il récrié avec un air de surprise & de dédain ; ils auroient dû couvrir ces montagnes. Les Français d'aujourd'hui combattent mieux que cela, a dit un des officiers du cortège. Les Bourguignons de ce tems-là n'étoient pas non plus des Français, a répondu un Français qui entendoit ces paroles. Après quelques propos assez indifférens sur cet amas d'os, qui ne paroissent pas tous des os humains, le général est remonté dans sa voiture, qu'on avoit mise en état d'aller jusqu'à Morat, où il a dû s'arrêter quelque tems pour y faire des réparations plus solides.

J'ai vu avec un vif intérêt & avec une extrême attention cet homme extraordinaire, qui a fait de si grandes

choses & qui semble annoncer que sa carrière de gloire n'est pas terminée. Je l'ai trouvé fort ressemblant à son portrait, petit, mince, pâle, ayant l'air fatigué, mais non malade, comme on l'a dit. Il m'a paru qu'il écou-  
toit avec plus de distraction que d'intérêt, & qu'il étoit plus occupé de ce qu'il pensoit que de qu'on lui disoit. Il y a beaucoup d'esprit dans sa physionomie; on y re-  
marque cet air de méditation habituelle qui ne révèle rien de ce qui se passe dans l'intérieur, & cette tête pensante; cette ame forte, où il est impossible de ne pas supposer quelques pensées hardies qui influeront sur la destinée de l'Europe.

Un bon bourgeois de Moral, de cinq pieds sept à huit pouces, observoit avec étonnement la figure du général. *Voilà une bien petite stature pour un si grand homme!* s'écria-t-il assez haut pour être entendu d'un des aides-de-camp. *C'est justement la taille d'Alexandre*, dis-je; ce qui fit sourire l'aide-de-camp qui répondit : *Ce n'est pas là le trait le plus frappant de ressemblance.*

Quelques personnes croyent que Buonaparte est chargé de faire au sénat de Berne des propositions dont l'objet peut être intéressant pour le pays. On soupçonne qu'il pourroit demander, de la part du gouvernement français, l'échange du pays de Vaud contre l'évêché de Porrentruy & quelques autres cantons voisins. Cela seroit bien embarrassant, parce que la politique de la Suisse, aujourd'hui comme toujours, est de rester étrangère aux mouvemens de l'Europe & à toutes les agitations qui l'entourent.

*P. S.* Les mêmes honneurs ont été rendus à Buonaparte dans toute la Suisse. Lausanne étoit illuminé à son arrivée : les cris de *vive la république française! vive son invincible général!* y ont retenti de toute part.

Buonaparte a dîné, le 2 frimaire, dans le petit bourg de Roll, patrie d'un de ses plus braves compagnons d'armes, du général Laharpe, tué à l'armée d'Italie.

Les canons des remparts ont annoncé son entrée à Bâle. Aussi-tôt la forteresse de Huningue & celles des redoutes environnantes ont répété les mêmes signaux. La marche du général ressemble à un triomphe.

Le canton de Berne a proposé au canton de Zurich d'envoyer au congrès de Rastadt deux représentans pour le corps helvétique. On se rappelle, en effet, que le corps helvétique étoit compris dans le traité de Westphalie.

*De Mulhouse, en Alsace, le 22 novembre.*

Dans trois semaines, une assemblée générale de notre bourgeoisie aura lieu, pour délibérer sur la question de savoir si notre petite république, enclavée de tous côtés dans votre territoire, veut rester attachée au corps helvétique, ou se réunir à la république française. Ce sera la pluralité des voix qui décidera de notre sort.

A L L E M A G N E.

*De Rastadt, le 25 novembre.*

On avoit préparé au château, avant-hier au soir, une redoute; mais une heure auparavant, un courrier extraordinaire de Berlin ayant apporté la nouvelle de la mort du roi de Prusse, cette fête a été contremandée, attendu que le monarque défunt est beau-frère de notre prince héréditaire Charles-Louis.

Tous les plénipotentiaires sont enfin réunis ici. Nous sommes fiers d'avoir dans nos murs le héros du siècle. Comme tous ses collègues, malgré la pompe de leurs titres, s'éclipsent devant lui! On semble ne voir que lui dans le congrès qui ne va pas tarder à s'ouvrir. Il est aussi arrivé ici un député de la république cisalpine. C'est le ci-devant comte François d'Erile.

A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 25 novembre.*

L'illustre l'ambassadeur de la Porte Ottomane a présenté au roi un très-beau présent; c'est un service complet de table, en argent. Il y a joint un magnifique tapis de Turquie, une quantité considérable de café & différens objets rares de son pays.

On assure que M. Fox a eu une audience particulière de S. M., & qu'il lui a fait, en sa qualité de conseiller privé, des représentations sur la situation actuelle des affaires.

L'amirauté a donné des ordres pour la construction de trente nouvelles barques canonnières.

M. de Colonne est en ce moment à Londres. Il revient de Brunswick. On avoit prétendu qu'il étoit accrédité auprès de notre cour par le duc régnant. Mais cette opinion est sans fondement.

On assure que le général Abercrombie doit avoir le commandement de l'armée d'Irlande.

Les lettres reçues aujourd'hui, de Dublin, annoncent que l'on est occupé à transporter des canons, des mortiers & autres attirails de guerre dans les parties méridionales & occidentales d'Irlande, pour les mettre à l'abri de l'invasion dont elles sont menacées. Une flotte de dix vaisseaux de ligne, sous le commandement de l'amiral Kingsmill, est attendue à Corke.

L'amiral Thomson, est de retour de Lisbonne, en conséquence de quelque différend qui s'est élevé entre lui & l'amiral Saint-Vincent.

L'amiral de Winter est parti le 21: il s'est embarqué à bord du *Nancy*, qui doit le transporter en Hollande.

Les denrées coloniales conservent leur prix. Le tabac hausse toutes les semaines. Les demandes en sucre & en café sont si nombreuses, qu'on a de la peine à s'en procurer beaucoup, quoiqu'il soit arrivé ici six convois depuis trois mois.

Le budget présenté par M. Pitt porte sur les bases suivantes. Il a demandé pour

La marine . . . . .	12,539,388 l. st.
L'armée . . . . .	10,112,956
L'artillerie . . . . .	1,291,038
Les services divers . . . . .	673,000
Le commissaire de la dette nationale . . . . .	200,000
Le déficit, &c. . . . .	677,000
Total . . . . .	25,493,382 l. st.

Voici les moyens qu'il a indiqués pour pourvoir à ces dépenses :

Produit croissant des fonds consolidés . . . . .	750,000 l. st.
Terre & drèche . . . . .	2,750,000
Billets de l'échiquier . . . . .	3,000,000
Nouvel emprunt . . . . .	12,000,000
Augmentation de l'accise . . . . .	7,000,000
Total . . . . .	25,500,000 l. st.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

De Bordeaux, le 3 frimaire.

Tous nos correspondans de Madrid nous disent des merveilles sur les nouveaux choix que le prince de la Paix, conseillé par M. le comte de Cabarrus, nouvel ambassadeur en France, vient de faire pour le ministère espagnol. Selon eux, la calomnie se tait pour faire place à l'enthousiasme. Ils assurent que, si le premier ministre continue à confier ainsi les emplois importants aux personnes vraiment capables de les remplir, son nom sera béni dans toute la monarchie, & que la nation, bientôt régénérée, deviendra pour nous une alliée beaucoup plus utile qu'elle n'a pu l'être jusqu'ici. Ils font sur-tout les plus grands éloges du nouveau ministre des finances *Saavedra*, du nouveau ministre de la justice *Jovellanos*, de l'officier général *Espeleta*, qu'on vient de placer à la tête du conseil de Castille, & même du grand inquisiteur actuel, qui est humain, éclairé & nullement fanatique. Nous aimerions bien mieux qu'ils nous annonçassent la suppression de cet emploi, si odieux à la philosophie. Mais le bien ne s'opère pas si facilement en Espagne. Il y regne encore des préjugés que les ministres même les plus puissans n'osent attaquer de front.

DE PARIS, le 12 frimaire.

Il ne transpire presque rien dans le public des discussions qui continuent à avoir lieu parmi les députés réunis au pavillon de Flore, palais des Tuileries. Cependant autant qu'on en peut juger au milieu des incertitudes de l'avenir, & malgré l'extrême réserve dont usent aujourd'hui les hommes *influcens*, il paroît que le projet de prolonger la durée du corps législatif & d'ajourner les assemblées primaires de germinal, est entièrement écarté.

Le doute ne porte plus que sur la question de savoir si ces assemblées nommeront les deux tiers à-peu-près des places qui vaqueront alors; si un autre mode d'élection sera pris pour un de ces tiers; ou si prorogeant jusqu'à l'an VII les pouvoirs du dernier tiers de la convention, on se bornera à remplacer, cette année, les membres exclus par la loi du 19 fructidor; & enfin si, dans le cas où l'on s'en tiendrait simplement à la marche ordinaire, on modifiera, quoiqu'il ait été accepté par le peuple, le fameux décret du 5 fructidor au IV, dont l'article 16 déclare inéligibles pendant un an les membres destinés à sortir en germinal.

Quelqu'importantes que soient ces questions, on s'en occupe assez peu hors du cercle des députés, parce qu'on est persuadé que des opinions individuelles n'influeraient en aucune manière sur la solution attendue.

Au reste, la volonté connue du directoire de défendre désormais également la constitution contre toutes les factions, n'a pas peu contribué à faire abandonner à quelques personnes des idées qui ne tendoient à rien moins qu'à la détruire, sous prétexte de la réformer.

On l'a vu avec plaisir repousser, ces jours derniers, dans son journal *officiel*, l'étrange éloge qu'une feuille avoit fait du pouvoir directorial mêlé, disoit-elle, aujourd'hui au pouvoir dictatorial, du consentement des meilleurs républicains.

« Le meilleur moyen, dit à ce sujet le *Rédacteur*, d'éteindre l'esprit public, seroit d'effrayer ainsi sans cesse les citoyens sur la stabilité des loix qui garantissent leur li-

berté, en annonçant des mesures extraordinaires qu'aucun danger ne justifieroit ».

— L'on recommence, dans certains journaux, à redire du mal d'une femme qui s'en est déjà vengée, en faisant du bien; d'une femme dont le nom ne se trouve mêlé au souvenir des tempêtes révolutionnaires que comme un signal de secours au malheur, & qui n'a presque jamais recueilli que des injures, au lieu des hommages que lui promettoient ses charmes, ses bienfaits, ses services. Pourquoi, lorsqu'il reste encore tant de maux à effacer, lorsque madame Tallien veut toujours & peut si souvent être utile, pourquoi essaye-t-on de la dégoûter par une rébutante ingratitude? ou plutôt comment ne craint-on pas de paroître ne pouvoir lui pardonner ce 9 thermidor, dont elle partagea l'honneur, & dont le grand souvenir eût seul dû rester dans la mémoire des libérateurs & des victimes? Ne seroit-il pas tems d'annoblir la gloire nationale par la décece; de reprendre ce que nos anciens auteurs avoient de plus poli, sans perdre ce que les nouvelles doivent avoir de plus fier? Ne seroit-il pas tems enfin de se dire qu'on peut être libre sans être injuste; républicain, sans insulter les rois; & même Français, sans outrager les femmes?

Il est remarquable, au reste, que l'homme accusé de remplir certaines feuilles de calomnies anonymes contre M. Cabarrus & sa fille, est le même qui avoit fait révéler, avant le 9 thermidor, celle à qui il fut ensuite redevable de la vie & de la liberté.

— Le ci-devant prince Charles de Rohan a été arrêté hier matin par ordre de la police, & conduit au Temple. Il étoit depuis long-tems négociant, & a même été fournisseur.

— Une grande partie de l'armée d'Italie est déjà rentrée en France, & doit passer par Paris, ou du moins dans les environs, pour se rendre sur les côtes de l'Océan & de la Manche.

— L'armée d'observation qui occupe les bords du Weser, est composée de 29 mille hommes d'infanterie prussienne; de 6 mille de cavalerie prussienne; de 9 mille de troupes hanovriennes, & de quelques autres contingens.

On prétend que le duc de Brunswick qui la commande, a demandé un renfort de 15 mille hommes: ce qui est plus sûr, c'est qu'aussi-tôt après son avènement au trône, le jeune roi de Prusse a appelé auprès de lui ce général pour prendre ses conseils; & quoique les dispositions du duc de Brunswick ne soient peut-être plus très-françaises, nous n'en persistons pas moins à croire que, moyennant quelques compensations au nord de l'Allemagne, la Prusse ne se montrera pas contraire à nos vues. Elle a à gagner dans ce système, à-peu-près tout ce qu'elle voudra, & tout à risquer dans le système opposé.

— On apprend de Vienne, en date du 7, que le comte de Cobentzel y étoit malade; ce qui pourroit retarder de quelques jours son ouvrage à Rastatt pour l'échange des ratifications.

— Jeanbon-Saint-André quitte le consulat d'Alger pour aller prendre celui de Smyrne. Molhedo le remplace à Alger.

— Le citoyen Billion, officier de l'armée d'Italie, est nommé consul dans l'isle de Chypre.

— On assure que le directoire est décidé à envoyer, comme commissaires, à Saint-Domingue, Burnel, qui a déjà eu plusieurs missions dans les colonies, & Fauchet, ci-devant ministre de la république à Philadelphie.

— C'est le beau-frère de Buonaparte qui a dans ce moment le commandement de la place de Milan : il se nomme Leclerc.

— Quatorze prêtres du département de l'Aisne ont été condamnés à la déportation pour n'avoir pas prêté le serment prescrit.

— La commission militaire, séante à Toulon, a aussi condamné à mort un prêtre, & deux autres à la déportation, parce qu'ils n'avoient pas obéi à la loi du 19 fructidor.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ CENTS.  
Présidence du citoyen SIEYES.

Séance du 12 frimaire.

Le citoyen Lerasle sollicite une détermination précise du conseil sur le mode d'adoption. Il fait sentir la nécessité de prononcer enfin sur cette matière importante, en exposant tous les obstacles qu'apporte à la liquidation des successions le silence de la loi à cet égard. — Renvoyé à une commission.

Le citoyen Jubin, défenseur officieux, soumet au conseil la question de savoir s'il est permis aux autorités judiciaires de poursuivre les vendéens pour des délits postérieurs à la vérité, à l'amnistié du 12 frimaire an 3, mais commis pendant la durée de la deuxième insurrection, & antérieurement à leur soumission définitive aux loix de la république. — Renvoyé à l'examen d'une commission spéciale.

Duchesse présente à la discussion le nouveau projet de résolution concerté avec la commission du conseil des anciens, qui avoit fait rejeter le premier, relatif aux rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie.

D'abord, il est adopté sans discussion; mais bientôt après, Bergier s'élève contre le tableau de réduction annexé à la loi; il annonce qu'il a un travail écrit sur cette matière. Le conseil fixe à demain l'adoption définitive du projet de Duchesne, dont voici d'ailleurs, les dispositions principales.

Les rentes viagères qui auront été stipulées en numéraire ou en denrées, celles pour lesquelles il sera justifié de la manière prescrite par la loi du 14 fructidor an 5 qu'elles représentent une créance antérieure à janvier 1790; les rentes viagères alimentaires, ne seront sujettes à aucune réduction.

A l'égard de celles créées moyennant un capital fourni en papier-monnaie, depuis janvier 1792 jusqu'en juillet 1793, elles seront acquittées valeur nominale lorsqu'elles n'excéderont pas le maximum de dix pour cent sur la tête d'un septuagénaire; de neuf pour cent sur celle d'un sexagénaire; de huit pour cent sur une seule tête d'un âge inférieur, & de sept pour cent sur deux ou plusieurs têtes de tout âge.

Les rentes créés depuis juillet 1793 jusqu'au 22 septembre 1794, sont déclarées réducibles dans ces proportions: sept pour cent sur la tête d'un septuagénaire; six sur celle d'un sexagénaire; cinq sur la tête d'un prêteur d'un âge inférieur, & quatre sur deux ou plusieurs têtes de tout âge.

Les rentes créées depuis le dernier jour de l'an 3 jusqu'à la publication de la loi du 12 frimaire an 4, demeurent, sauf quelques exceptions, assujetties à un maximum du trois & demi pour cent en vendémiaire an 3, & à un minimum d'un pour cent sur une seule tête en brumaire & frimaire au 4.

En ce qui concerne les rentes du même genre, créées depuis la publication de la loi du 12 brumaire jusqu'à la loi du 15 germinal suivant, le capital sera réduit au centième de la valeur nominale.

Dans tous les cas ci-dessus, les créanciers auront la faculté d'opter pour le remboursement avec intérêt à 5 pour cent du capital réduit d'après l'échelle de réduction établie par la loi du 5 messidor an 5.

Les dispositions de la présente loi ne s'appliquent point aux rentes à cinq pour cent & au-dessous, créées sous la dénomination de *tontines*.

Au nom d'une commission spéciale, Guillemardet fait ensuite adopter une résolution relative au nouveau mode de vérification des pouvoirs des députés au corps législatif & à leur démission à l'avenir.

Il résulte de ce projet que l'intervalle du 1<sup>er</sup> germinal au 1<sup>er</sup> prairial de chaque année sera employé à la vérification des pouvoirs; de manière qu'au 1<sup>er</sup> prairial le tout soit terminé, & que le nouveau corps législatif puisse entrer en fonction sans interruption.

La séance est terminée par des arrêtés du conseil sur des affaires d'un intérêt particulier.

*Nota.* Le conseil des anciens a approuvé la résolution relative aux élections de l'assemblée primaire de Château-Chinon.

Il a ensuite ouvert la discussion sur la résolution qui fixe la taxe d'entretien des routes. Dedeley-d'Agier & Marbot ont parlé contre. La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 12 frimaire.

Amsterd.....	57 $\frac{1}{4}$ , 58 $\frac{1}{4}$ .	Lausan.....	$\frac{1}{4}$ b., 1 perte.
Idem cour.....	55 $\frac{3}{4}$ , 56 $\frac{3}{4}$ .	Lond.....	27 l. 5 s., 26 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ ,
Hamb.. 195,	195 $\frac{1}{2}$ , 193 $\frac{1}{2}$ .		27 l.
Madrid.. 13 l.,	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Inscrip..	7 l. 10 s., 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Mad. effect.....	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{3}{4}$ .....	4 l. 3 s. $\frac{1}{2}$ , 5 s., 7 s.
Cadix.....	13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{1}{2}$ 33 à 30 l.,	31 l., 31 l. 10 s.
Cad. effec.....	15 l.	Or fin.....	104 l. 15 s.
Gènes.....	95 $\frac{1}{2}$ , 95, 93 $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg....	50 l. 2 s. 6 d.
Livourne.....	103 $\frac{1}{2}$ , 102.	Piastre.....	5 l. 6 s. 6 d.
Lyon.....	au pair 15 j.	Quadruple..	80 l. 12 s. 6 d.
Marseille....	pair 10 j., 1 $\frac{1}{2}$ .	Ducat d'Hol....	11 l. 12 s.
Bordeaux.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	idem.	Souverain..	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ per. $\frac{1}{4}$ .		

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 610 à 615. — Eau-de-vie 22 deg., 420 à 425 l. — Huile d'ol., 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martin., 2 l. 5 s., 6 s. 6 d. — Idem St-Domingue, 2 l. 2 s., 3 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 2 s. — Savon de Marseille, 16 sols. — Coton du Levant, 1 liv. 15 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 à 10 s.

Revue des Auteurs vivans grands & petits, Coup-d'œil sur la république des lettres en France, 6<sup>e</sup> année de la république française; par un impartial, s'il en est. Prix, 12 sols & 15 sols franc de port. A Lausanne, & se trouve à Paris, chez Ch. Tutot, rue Neuve Saint-Roch, n<sup>o</sup>. 155, & chez les marchands de nouveautés.  
SUPPLEMENT n<sup>o</sup>. III.